

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 27 octobre 2017

PRESENTS : Mme ANTOINE / Mme BRETON / Mme DOUHET / Mme LAGRANGE / Mme DUMAS / Mme STOPYRA / M. MALAURIE / M. MIGINIAC / M. FAURIE

Absents : M. STOPYRA qui donne procuration à Mme STOPYRA
M. AUBESSARD

Début de la réunion à 20h

Secrétaire de séance : Mme Marcelle ANTOINE, élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Mme Dumas refuse de signer le compte rendu de la dernière réunion si la mention « pour une durée de 1 an » n'est pas retirée concernant la mise à disposition d'une salle communale au comité des fêtes. M. le maire en convient tout en précisant que les travaux d'accessibilité de la mairie risquent d'avoir un impact sur cette mise à disposition.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

Dénomination et numérotation des habitations : création d'une commission

Il convient pour faciliter le repérage, l'accès des services publics et commerciaux, la localisation GPS et dans l'optique du développement de la fibre optique de procéder à la dénomination et à la numérotation des voies.

Le conseil municipal doit choisir le nom à donner aux rues et places publiques

Il s'agit de créer une commission en charge de la dénomination et de la numérotation des voies.

Mmes Antoine, Douhet, Dumas et Stopyra se portent volontaires.

Elles proposent d'associer les habitants aux choix du nom des rues.

Adopté à l'unanimité

Nomination d'un agent de prévention

L'agent actuellement en charge n'étant plus en capacité d'accomplir cette mission, il est proposé de nommer l'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Adopté à l'unanimité

Décision modificative portant régularisation d'une imputation « subvention »

En 2016, une subvention a été enregistrée au 131 « subvention d'équipement transférable » alors qu'elle aurait dû l'être à l'article 132 « subvention d'équipement non transférable ».

Il convient de faire la régularisation comme suit

	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Montants	Comptes	Montants
Subvention équipement transférable	131	13 018		
Subvention équipement non transférable			132	13 018
Total		13 018		13 018

Adopté à l'unanimité

Vente d'un terrain communal à Lavergne cadastré A 721 et A723

Des particuliers souhaitent acquérir deux parcelles communales à Lavergne d'une superficie de 13 310 m² pour 1 200 € (ZA 721 et ZA 723).

Les demandeurs devront prévoir un droit de passage pour accéder aux parcelles communales (A 386 - 387 et 389) et les frais de géomètre et notaire seraient à leur charge.

Adopté à l'unanimité

Tarif location salle de la cantine

Des demandes de location nous sont parvenues pour louer la salle de la cantine. Après en avoir délibéré, il a été décidé les tarifs suivants :

Habitants de Vitrac	50 €
Associations	20 €
Extérieurs	120 €
Option Ménage non fait	20 €

Le montant de la caution est fixé à 150 €

Adopté à l'unanimité

Approbation du rapport d'évaluation de la CLECT concernant le transfert des zones d'activité

Après présentation du rapport, le conseil municipal valide ce rapport.

Adopté à l'unanimité

Affaires diverses :

- Compteur linky : ils seront installés sur la commune courant décembre. Mme BRETON fait le point suite à sa participation à une réunion ENEDIS : difficulté pour refuser cette installation
- Journal communal : une réunion de la commission est programmée le 31 octobre 2017
- Semaine d'école 2018/2019 : les maires et les élus en charge du RPI se sont réunis et ont décidé de valider le passage à la semaine de 4 jours. Cette proposition sera étudiée lors du prochain conseil d'école
- Les Môm'édières : une réunion organisée par Tulle aggro a eu lieu cette semaine. A noter l'absence des communes qui ne payent pas. Pas d'avancée significative. Une autre réunion des maires est programmée semaine 44.

Questions diverses

- Mme DOUHET souhaite qu'un conseil municipal extraordinaire soit programmé semaine 44 afin que le conseil se prononce sur une sortie éventuelle de Tulle Agglo pour se rattacher à l'agglomération d'Egletons. Il est arrêté la date du 2 novembre.
- Mme DUMAS fait le point sur la dernière réunion « transfert compétence assainissement » et s'inquiète du programme d'investissement proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.